

■ **Carlos Ruozi S.à r.l.**, à Lausanne, exploitation d'une station-service (FOSC du 11.01.1999, p. 168). Statuts modifiés le 18 décembre 2002. La part de CHF 19'000 de Ruozi Carlos, qui n'est plus associé-gérant et dont la signature est radiée, est cédée à l'associée Ruozi Corinne, dont la part est portée de CHF 1'000 à CHF 20'000.

Journal no 12438 du 23.12.2002  
(00798704 / CH-550.0.154.584-4)